

COTISATIONS SAISON D'ÉTÉ POUR LES JEUNES

Pour les jeunes, la fédération a instauré deux types de cotisation :

Cotisation « ECOLE » : (moins de 16 ans – nés en 2007 ou après)

- Un numéro de fédération est attribué à l'élève
- Il paie uniquement le prix de ses cours de tennis pour la saison
- Il ne peut pas jouer en interclubs ni s'inscrire à un tournoi
- Il est couvert par l'assurance en cas d'accident ou blessure pendant les cours.
- Il ne peut pas occuper ou réserver un terrain en dehors des cours (sauf invitation)

Si en cours de saison, il désire s'inscrire à un tournoi, il devra le signaler au secrétariat du club et s'acquitter du montant de la cotisation « Membre actif » (voir ci-dessous)

Cotisation « MEMBRE ACTIF »

- Un numéro de fédération lui est attribué
- Il paie le prix de sa cotisation en fonction de son âge
- S'il prend des cours, il paie le montant de ses cours de tennis pour la saison
- Il peut jouer en interclubs et s'inscrire à un tournoi
- Il peut réserver un terrain en dehors des cours
- Il est couvert par l'assurance en cas d'accident ou blessure pour toute la saison

Montants des cotisations

Jeunes nés en 2003 - 2004 - 2005 - 2006	90 €
Jeunes nés en 2007 - 2008 - 2009 - 2010	75 €
Jeunes nés en 2011-2012-2013-2014-2015	60 €
Jeunes nés en 2016 et après	0 €
« Ecole » - nés en 2007 et après	0 €